

# ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ

## ÉNERGIR – DEMANDE D’APPROBATION DU PLAN D’APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D’ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025

Régie de l’énergie

R-4287-2024, phase 3

Présentation de l’ACIG  
à l’audience du 22 mai 2026

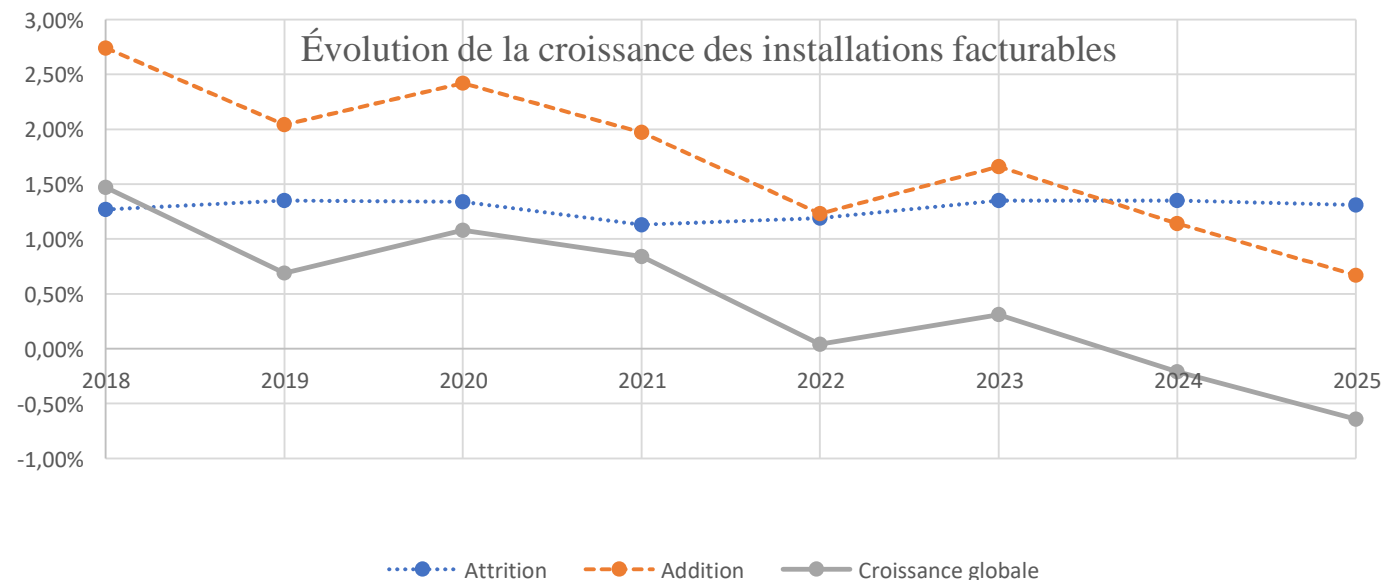
# PLAN DE LA PRÉSENTATION DE L'ACIG

La présentation traite des sujets suivants :

- L'évolution des installations facturables
- Une analyse de l'historique des frais d'exploitation assujettis à la formule paramétrique actuelle
- Choix d'un indice applicable aux dépenses d'exploitation assujetties
- Introduction d'un facteur de productivité (X)
- Introduction d'un facteur de croissance (G)
- Présentation de la recommandation globale

# 1. Évolution des installations facturables

- L'ACIG souligne que l'analyse de l'historique de l'évolution des installations facturables montre une **diminution du nombre de ces installations**, notamment en raison d'une baisse marquée des nouvelles additions et d'un taux d'attrition continu depuis 2018. Cette tendance a des impacts structurants sur la base de tarification, le rendement et l'amortissement, et doit être pleinement intégrée dans la FVC.
- Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux de croissance des additions, de l'attrition et du taux de croissance globale en résultant.



## 2. Analyse des dépenses d'exploitation assujettis à la formule paramétrique

- Concernant l'analyse de l'historique des **dépenses d'exploitation assujettis à la formule paramétrique**, l'ACIG constate que la formule paramétrique actuelle d'Énergir a **systematiquement surestimé** les dépenses réelles au cours des cinq dernières années, générant des écarts cumulatifs importants de 41,8 M\$.

	Dépenses d'exploitation selon la formule paramétrique VS dépenses réelles (000 \$)				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Dépenses autorisées excluant ASF	204 794	214 091	220 919	231 005	237 741
Dépenses réelles excluant ASF	201 807	201 092	217 416	220 710	225 719
Écart (Réel - autorisé)	-2 987	-12 999	-3 503	-10 295	-12 022
Écart (%)	1,48%	6,46%	1,61%	4,66%	5,33%

- Contrairement à Énergir qui mentionne que ces écarts résultent de gains d'efficacité, l'ACIG estime plutôt que ces écarts pourraient provenir d'une calibration inadéquate des indices d'inflation utilisés.

### 3. Choix d'un indice applicable aux dépenses d'exploitation assujetties

- Sur recommandation de l'expert Madsen, l'ACIG préconise l'utilisation de **l'IPC Québec sur 12 mois** comme **indice unique** pour la prévision des coûts assujettis à indexation (dépenses d'exploitation, base de tarification, rendement et amortissement). À défaut, elle recommande une pondération égale entre l'EERH et l'IPC, avec une mise à jour *ex post* des indices.

## 4. Facteur de productivité (X)

- L'ACIG appuie l'introduction d'un **facteur de productivité (facteur X) de 0,265 % tel que recommandé par l'expert Madsen**, afin d'inciter à l'efficacité dans un contexte de clientèle décroissante.

## 5. Facteur de croissance (G)

- L'ACIG appuie également l'introduction d'un **facteur de croissance (facteur G) de -0,2 %**, pondéré à 75 %, pour refléter la baisse du nombre d'installations facturables et ses impacts sur les coûts autres que l'exploitation tel que recommandé par l'expert Madsen.

## 6. Taux de croissance réelles des dépenses d'exploitation assujettis à la formule paramétrique

- Le tableau suivant présente les dépenses d'exploitation utilisées par Énergir pour établir une comparaison entre le taux d'augmentation des dépenses d'exploitation et le taux d'augmentation des indices EERH et IPC (Tableau Q-5.3 a), pièce-0317, page 11)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAC
Salaires réguliers	148 494	150 264	154 828	162 192	172 124	
Autres dépenses	72 158	77 174	81 619	83 543	86 855	
<b>Total</b>	<b>220 652</b>	<b>227 438</b>	<b>236 447</b>	<b>245 735</b>	<b>258 979</b>	4,09%

- À l'audience du 21 mai 2026, Énergir a précisé que la composante « Salaires réguliers » et la composante « Autres dépenses » de ce tableau incluent des dépenses autres que celles assujetties à la formule paramétrique.
- Le TCAC sur la période est de 4,09%

## 6. Taux de croissance réelles des dépenses d'exploitation assujettis à la formule paramétrique (suite)

- Le tableau suivant présente les dépenses d'exploitation réelles assujettis à la formule paramétrique :

	<b>Dépenses d'exploitation réelles (000 \$) assujetties à la formule paramétrique</b>					
	2020-2021	<a href="#">2021-2022</a>	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAC
Dépenses réelles (000)	228 983	231 798	240 369	238 300	243 929	
ASF	27 176	30 706	22 953	17 590	18 210	
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>201 807</b>	<b>201 092</b>	<b>217 416</b>	<b>220 710</b>	<b>225 719</b>	2,84%

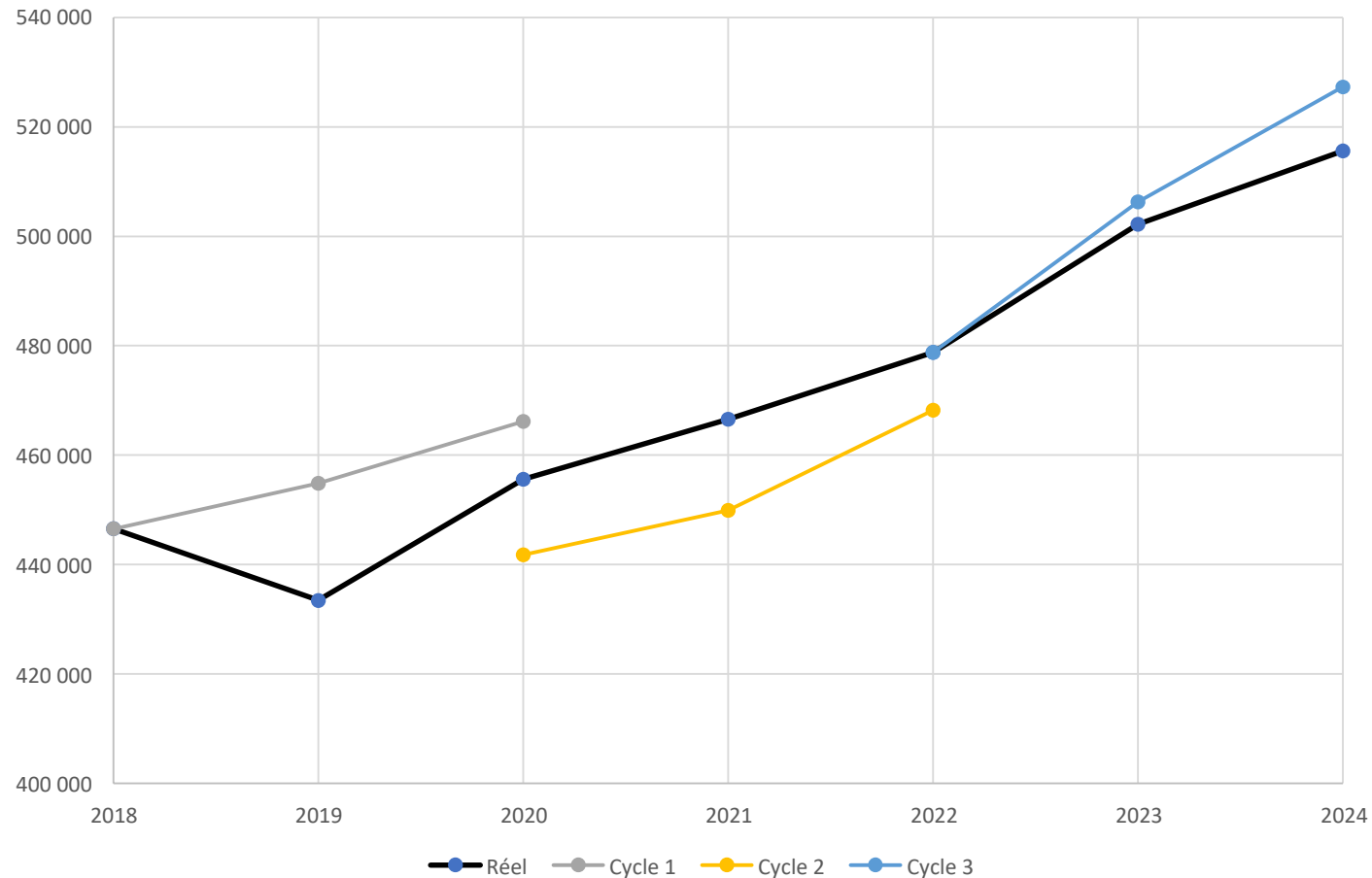
- Le TCAC sur la période est de 2,84%

## 6. Taux de croissance réelles des dépenses d'exploitation assujettis à la formule paramétrique (suite)

- L'ACIG conclut que TCAC montrés par Énergir au Tableau Q-5.3 a) ne représentent pas les taux de croissance réelles des dépenses d'exploitation assujettis à la formule paramétrique.
- Les conclusions basées sur ces résultats doivent donc être prises avec beaucoup de réserve.

## 7. Simulation de l'application de la FVC réalisée par Énergir concernant les dépenses assujettis aux indices

Évolution des frais d'exploitation



## 7. Simulation de l'application de la FVC réalisée par Énergir concernant les dépenses assujettis aux indices (suite)

- Le cycle 2 se démarque des deux autres cycles. Le point de départ ne correspond pas au niveau de dépenses de la cause tarifaire 2020-2021.
- Il été ajusté à la baisse, mais il apparaît que cet ajustement à la baisse ne se reflète pas dans les CS suivantes 2021-2022 et 2022-2023 qui présentent les résultats réels.

## 8. Conclusion et recommandation finale

- En prenant en considération l'ensemble des recommandations présentées dans le mémoire, la formule paramétrique recommandée pour l'ensemble des coûts assujettis aux indices est celle recommandée par l'expert Madsen<sup>1</sup>:

The specific formula I recommend be applied to all FVC costs is as follows:

$$\text{Revenue}_{\text{Base } t} = \text{Revenue}_{\text{Base } t-1} * (1 + I + G_{\text{Base } t} * 75\% - X)$$

Where:            I = Quebec CPI 100% weighted

                         G = -0.20%

                         X = 0.265%

<sup>1</sup> Rapport Madsen, p. 7, l. 11 à 15.

## Validation de la proposition

Selon l'analyse de l'ACIG, l'historique démontre que la croissance réelle moyenne (TCAC) des dépenses totales a été de 2,45%, alors que le TCAC de l'IPC Québec est de 3,35%, soit un écart de 0,9%. Cet écart est plus élevé que le facteur de productivité de 0,265% proposé par l'expert Madsen, ce qui indique que la recommandation est raisonnable et conservatrice.

### Évolution des dépenses réelles sur la période 2018-2019 à 2024-2025

	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	TCAC
Opex excluant ASF	191	196	202	201	217	221	226	2,84%
Rendement et frais financier	132	133	134	132	143	151	158	3,04%
Amortissement	167	164	157	168	182	179	189	2,08%
Impôt	28	24	26	26	23	0	26	-1,23%
<b>Total</b>	<b>518</b>	<b>517</b>	<b>519</b>	<b>527</b>	<b>565</b>	<b>551</b>	<b>599</b>	<b>2,45%</b>

### Évolution de l'IPC

		0,0171	0,0174	0,0161	0,0573	0,0579	0,0361	TCAC
Inflation réelle IPC Québec								
Facteur d'inflation	1	1,0171	1,0348	1,0515	1,1117	1,1761	1,2185	<b>3,35%</b>

En excluant la composante impôt, le TCAC des dépenses réelles assujetties est de 2,64% soit un écart de 0,71% par rapport au TCAC de l'IPC.

## Validation de la proposition

- Cependant, étant donné que la FVC ne s'appliquera que pour une seule année, l'ACIG recommande à la Régie d'adopter la formule proposée par l'expert Madsen pour l'année tarifaire 2026-2027.



**Merci de votre attention**

**Association des consommateurs industriels de gaz**